



Montréal, le 13 janvier 2020



Objet : Votre demande d'accès à des documents – *Décision*

N/Réf. : 18154



En réponse à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 16 décembre 2019, nous vous transmettons une partie des renseignements demandés et détenus par le Ministère.

À cet égard, prenez note que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi (en annexe), l'accès à certains renseignements vous est refusé.

Nous vous avisons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente. Vous trouverez de plus amples informations à cet égard sur le site web de la CAI à l'adresse : <http://www.cai.gouv.qc.ca/>.

Veuillez agréer, [redacted] nos salutations distinguées.



M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection
des renseignements personnels

p. j.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

Article 53 Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

Article 54 Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

Objectif

Produire les données sur le nombre de groupes et d'élèves en francisation pour la période du 5 juillet au 16 décembre 2019.

Plus spécifiquement, fournir les informations suivantes :

1. Nombre de groupes en francisation à temps complet et à temps partiel selon la région administrative;
2. Nombre de personnes dans les cours de français à temps complet et à temps partiel.

Éléments de réponse :

1. Nombre de groupes actifs en francisation

Nombre de groupes actifs dans les cours de français à temps complet selon la région administrative, période du 5 juillet au 16 décembre 2019

Région administrative	Nombre de groupes ¹
Capitale-Nationale	28
Mauricie	12
Estrie	28
Montréal	269
Outaouais	16
Lanaudière	8
Laurentides	8
Laval	53
Montréal	63
Centre-du-Québec	14
Total	499

Source : Banques thématiques de la francisation, données extraites le 19 décembre 2019 par le SIGIA.

¹ Données préliminaires. Ce nombre exclut les groupes en commissions scolaires et les achats de places.

Nombre de groupes actifs dans les cours de français à temps partiel selon la région administrative, période du 5 juillet au 16 décembre 2019

Région administrative	Nombre de groupes ¹
Saguenay - Lac-Saint-Jean	■
Capitale-Nationale	19
Mauricie	16
Estrie	27
Montréal	555
Outaouais	9
Côte-Nord	■
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	6
Chaudière-Appalaches	6
Laval	60
Laurentides	■
Montréal	55

Région administrative	Nombre de groupes ¹
Centre-du-Québec	6
Total	767

Source : Banques thématiques de la francisation, données extraites le 19 décembre 2019 par le SIGIA.

¹ Données préliminaires.

2. Nombre d'élèves distincts dans les cours de français à temps complet et à temps partiel pour la période du 5 juillet au 16 décembre 2019

- Il y avait **8 716¹** personnes distinctes dans les cours de français à **temps complet** pour la période du 5 juillet au 16 décembre 2019.
- Il y avait **11 696¹** personnes distinctes dans les cours de français à **temps partiel** pour la période du 5 juillet au 16 décembre 2019.

Source : Banques thématiques de la francisation, données extraites le 19 décembre 2019 par le SIGIA.

¹ Données préliminaires.